



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

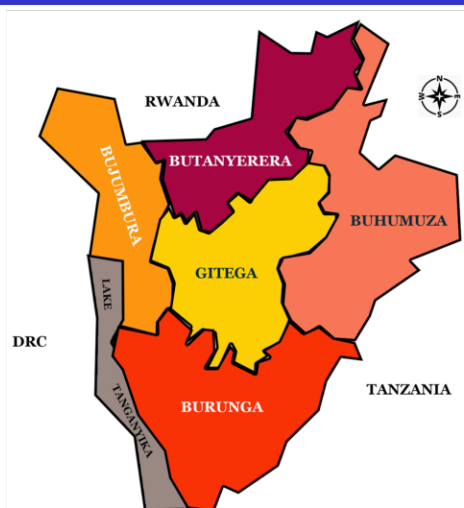
BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°477 du 02 au 08 juin 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

UNE SEMAINE SPECIALE POUR UN DOUBLE SCRUTIN LEGISLATIF ET COMMUNAL AU BURUNDI



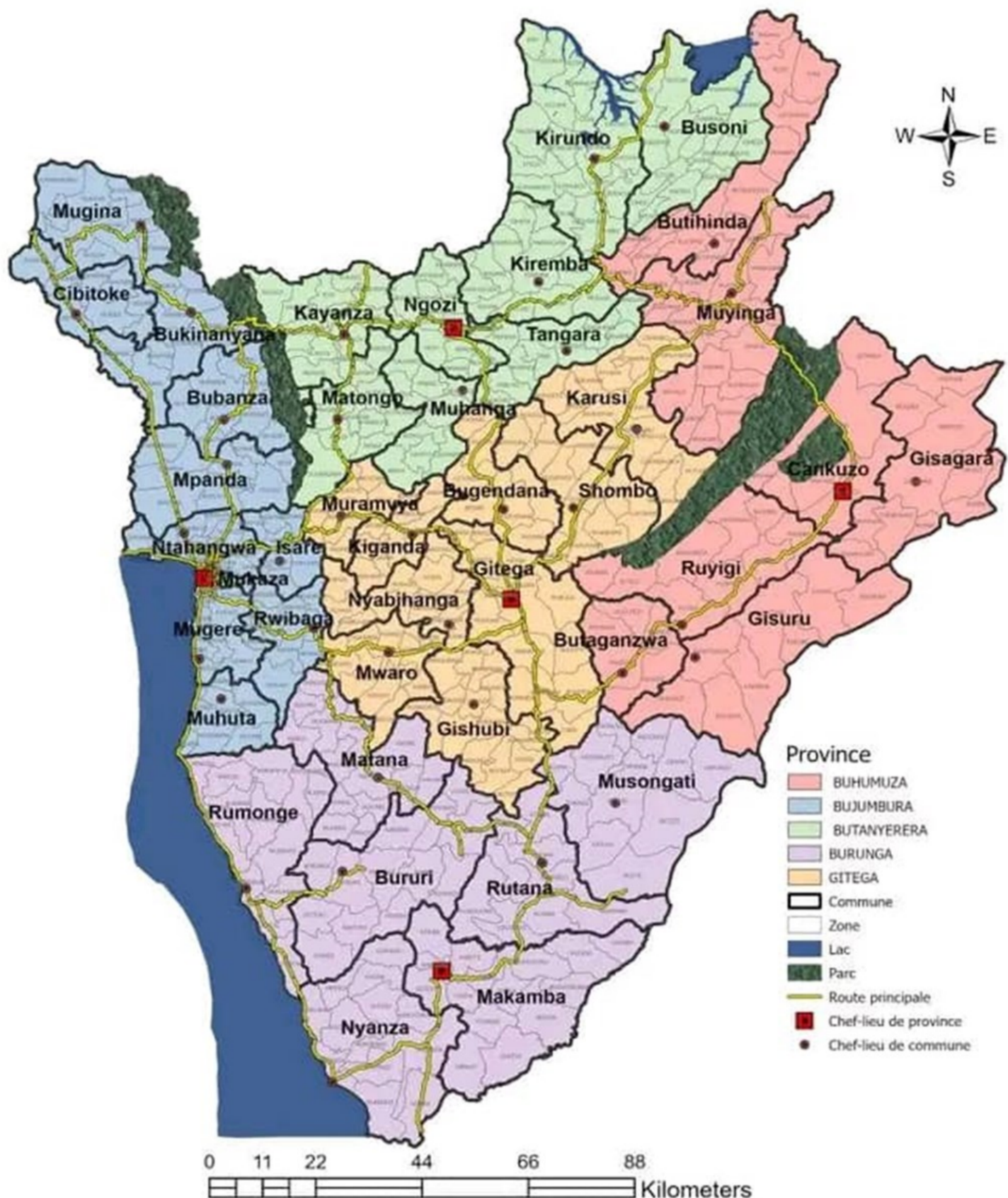
En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 08 juin 2025, au moins 737 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.4
I. CONTEXTE	P.4
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.25
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.32
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.33

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



CDP	: Conseil des Patriotes
CDS	: Centre de Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CEJP	: Commission Episcopale Justice et Paix
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CEPI	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPEAE	: Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
ECOFO	: Ecole Fondamentale
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RANAC	: Rassemblement National pour le Changement
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour la Progrès National
VBG	: Violences Basées sur le Genre

TABLE DES MATIERES

<i>Contenu</i>	<i>Pages</i>
<i>0. INTRODUCTION</i>	<i>4</i>
<i>I. CONTEXTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>1.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.</i>	<i>23</i>
<i>I.3.CONTEXTE JUDICIAIRE.</i>	<i>23</i>
<i>1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE.....</i>	<i>24</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>25</i>
<i>II.1. DROIT À LA VIE.</i>	<i>25</i>
<i>II. 1. 1. HOMICIDE VOLONTAIRE.</i>	<i>25</i>
<i>II. 1.1.1. DES PERSONNES TUÉES POUR RÈGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>25</i>
<i>II.1.1. 2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....</i>	<i>26</i>
<i>II.1.1.3. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES.</i>	<i>27</i>
<i>II.1.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....</i>	<i>28</i>
<i>II.1.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT.....</i>	<i>28</i>
<i>II.2. DROIT À LA LIBERTÉ.</i>	<i>29</i>
<i>II.2.1. ARRESTATIONS ET DETENTIIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>29</i>
<i>II.3 DROIT D'ÉLIRE ET DE SE FAIRE ÉLIRE</i>	<i>31</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>32</i>
<i>III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.</i>	<i>32</i>
<i>III.2. DROIT À L'ÉDUCATION.</i>	<i>32</i>
<i>IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>33</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 02 au 08 juin 2025. La période a été dominée par une tension politique accrue due aux élections, entachées d'irrégularités de la part du parti au pouvoir, le CNDD FDD et de ses militants.

Les faits marquants de cette semaine incluent : au moins 10 personnes tuées, dont 9 retrouvées mortes, parmi lesquelles 6 cadavres repêchés dans la rivière Kanyaru, frontière du Burundi et le Rwanda ; 2 personnes enlevées; toutes membres du parti CNL et 3 personnes torturées dont un membre du CNL.

La ligue Iteka a répertorié également 7 personnes arrêtées arbitrairement dont 2 militants du CDP, et un membre de la coalition Burundi Bwa Bose, y compris une femme militante du RANAC.

Signalons aussi qu'au cours de cette période de ce bulletin, des actes d'attaques par les Imbonerakure aux militants de l'opposition (CNL) et refus au droit de vote pour 15 militaires ont été enregistrés.

Les principaux auteurs présumés de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir.

I. CONTEXTE.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique des élections au Burundi de la semaine passée a été illustré par divers événements soulignant une situation alarmante. Des réunions ont eu lieu le 3 juin 2025, convoquées par des leaders locaux, visant à organiser une fraude électorale. Ces rassemblements visaient les présidents des bureaux de vote et incluaient des directives pour manipuler le scrutin, comme remplir les urnes à l'avance, intimider les électeurs et dissuader le vote pour d'autres partis.

Au cours des élections du 5 juin à Burunga, des pratiques choquantes ont été révélées. Les bureaux ont ouvert une heure avant l'heure officielle, et des électeurs ont été vus votant

plusieurs fois. Les observateurs, y compris ceux de l'Église catholique, ont été systématiquement exclus sous la menace de violence. Des mandataires politiques ont été arrêtés pour avoir refusé de signer prématurément des procès-verbaux. À Buruhukiro, des militant(e)s de l'opposition ont été menacés pour les dissuader de voter contre le CNDD-FDD.

Des irrégularités similaires ont été constatées à Buhumuza, où des élections ont été entachées de violence et d'intimidation, excluant de nombreux militants de l'opposition. La mobilisation pour le vote a également été caractérisée par une manipulation systématique des résultats, avec des

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 5)

observateurs et mandataires d'opposition exclus ou intimidés. Bujumbura n'a pas été épargné par ces mêmes irrégularités.

D'autres cas de fraude ont été signalés dans les communes de la province Gitega, avec des bulletins trouvés dans les urnes avant l'ouverture des bureaux de vote et des électeurs forcés à voter pour le CNDD-FDD. Au domaine scolaire, des élèves ont été contraints de voter sous la surveillance des partisans du parti au

pouvoir.

À Butanyerera, des attaques ont été signalées contre des militants du CNL, et des soumissions non autorisées de cartes électeurs ont eu lieu. Les membres de l'UPRONA ont également été pris pour cible par des Imbonerakure, causant des blessures et des dégâts matériels. Les chiffres de participation sont également suspects, derrière un climat de peur et de répression.

Faits marquants :

Des réunions à la veille organisées en vue d'une fraude électorale

Dans l'après-midi du 3 juin 2025, le pays a été le théâtre de multiples réunions, presque omniprésentes sur l'ensemble des collines. Les informations recueillies par la Ligue Iteka provenant des membres du parti au pouvoir révèlent que ces assemblées étaient convoquées par les leaders du parti au pouvoir le CNDD-FDD à l'échelle collinaire.

L'objectif de ces réunions était de rassembler les présidents et présidentes des centres et bureaux de vote afin de leur transmettre des instructions strictes sur les comportements à adopter durant le scrutin. Les directives étaient claires et

comprenaient les actions suivantes : arriver aux bureaux de vote dès 3 heures du matin pour remplir les urnes avec des bulletins de vote en leur possession, intimider les autres mandataires et les empêcher d'accéder aux opérations de comptage des voix, acheter des votes, suffrages au nom des électeurs soupçonnés d'appartenir à l'opposition, menacer quiconque souhaitant voter pour un autre parti que le CNDD-FDD, obliger les mandataires à signer les procès-verbaux rapidement, et exclure tous les observateurs et mandataires considérés non conformes à leur manipulation organisée.

A. DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS DU 05 JUIN 2025 DANS LES COMMUNES DE LA NOUVELLE PROVINCE DE BURUNGA

Le déroulement des élections dans les communes de Rumonge et Bururi a été marqué par de graves irrégularités. Ces élections ont commencé à 4 heures du matin, une heure bien avant l'ouverture officielle. En dépit de leur nature généralement transparente, les caisses

de vote étaient dissimulées par des cartons, empêchant ainsi de voir leur contenu. De nombreux électeurs ont été rapportés votant plusieurs fois, tandis que des membres des bureaux de vote ont été vus remplissant des bulletins de vote pour les introduire

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 6)

clandestinement dans les urnes. Les mandataires politiques ont été arrêtés pour observateurs, notamment ceux de l'Église Catholique, se sont vus refuser l'accès dans plusieurs bureaux de vote, souvent sous menace de violence en cas de protestation. Certains ont refusé de signer des procès-verbaux avant la fin des élections. La situation ne s'est stabilisée qu'après l'intervention du procureur qui a ordonné la poursuite du dépouillement.

Cas d'illustration:

En date du 04 juin 2025, la veille des élections générales au Burundi, des actes d'intimidation et de menace ont été constatés dans la localité de Buruhukiro, en commune Rumonge, dans la province de Burunga. Selon plusieurs témoignages locaux, ces actions ciblent principalement des individus soupçonnés d'être affiliés ou sympathisants de l'opposition, dans le but de les dissuader de voter contre le parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

*Des agents gardiens des palmeraies de la localité de Rumonge ont été particulièrement visés. Des témoignages recueillis sur le terrain rapportent que des responsables locaux du CNDD-FDD ont prévenu qu'ils risquaient d'être chassés de leur fonction s'ils choisissaient de voter pour un autre parti. **"Nous allons croiser les listes des participants aux réunions du CNDD-FDD avec les résultats du scrutin pour repérer ceux qui ont voté contre le parti"**, aurait déclaré un responsable local sous forme de menace.*

*Ce climat de peur n'est pas unique. La semaine précédente, six dockers qui avaient assisté à une réunion du parti UPRONA à Rumonge se sont vus refuser l'accès à leur emploi au port commercial de la ville. Une responsable de la société Maritime leur aurait dit : **"Vous pourrez revenir au travail lorsque le parti UPRONA retrouvera le pouvoir"**, avant de les limoger, selon des informations provenant du parti UPRONA, qui dénoncent une persécution politique manifeste.*

De plus, des allégations de préparation de fraude électorale pèsent également sur le processus en cours. Un membre du bureau de vote, qui est également militant du CNDD-FDD, a révélé que des réunions secrètes s'étaient tenues le mercredi 4 juin sur toutes les collines et dans les quartiers de Rumonge. Ces rencontres avaient pour but de donner des instructions précises aux membres des bureaux de vote, sous la supervision directe des responsables du parti au pouvoir.

Dans la zone de Buruhukiro, les partisans de l'opposition sont menacés de perdre leur poste de veilleurs de palmiers s'ils votent contre le CNDD. Ils ont même été informés qu'une vérification allait être effectuée, c'est-à-dire qu'une liste des électeurs entrant dans les bureaux de vote serait établie afin de comparer les voix obtenues avec celles ayant participé aux réunions, permettant ainsi d'identifier l'origine des votes. Par la suite, ces individus seront limogés.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Exclusion, Fraudes et Intimidation à Makamba

Les élections communales et législatives à Makamba ont révélé de graves irrégularités dans plusieurs zones de la commune Makamba, y compris Kayogoro, Makamba, Vugizo, Nyanza-Lac, Kibago et Mabanda. Il a été rapporté que des pratiques intentionnelles ayant pour but d'exclure systématiquement les partis d'opposition et les confessions religieuses ont été observées, ce qui a provoqué indignation et colère parmi la population.

Avant le jour du vote, de nombreux militants d'opposition n'ont pas reçu leurs cartes d'électeurs, créant ainsi un climat d'inquiétude au sein des organisations politiques et religieuses locales.

Le jour même du scrutin, les mandataires et observateurs accrédités, y compris ceux de l'Église catholique, ont été systématiquement exclus des bureaux de vote. L'atmosphère était aussi marquée par la menace constante et l'incertitude, les mandataires n'ayant souvent pas eu le temps ou le droit de signer les procès-verbaux. Ces actions ont soulevé de sérieuses questions sur la légitimité du processus électoral.

Le 21 mai 2025, des membres du parti au pouvoir ont signalé qu'une réunion du CNDD-FDD a été organisée pour discuter de l'organisation du scrutin. Des stratégies et des injonctions ont été évoquées, notamment l'objectif d'obtenir 98 % des résultats, quelles que soient les circonstances.

Le jour des scrutins, le matériel nécessaire, y compris les meubles et les salles de classe, était

prêt la veille, et dès 5h30 le matin du 5 juin, certains bureaux de vote étaient déjà ouverts, tandis que la CENI avait prévu le début du vote pour 6h00. Selon les normes de procédure, la CENI exige que tous les présidents de bureaux de vote informent les électeurs et présentent des urnes vides et scellées, mais dans certains bureaux, le vote a commencé avant l'heure prévue, ce qui témoigne d'un non-respect des directives de la CENI.

Ce matin-là, les électeurs et les observateurs de la société civile, présents sur les lieux, ont constaté que malgré l'ouverture des scrutins par les présidents des bureaux de vote, certains observateurs, notamment ceux de la CECAB, de la Commission Episcopale Justice et Paix, ainsi que ceux de MAC, ont été refusés d'assister au déroulement du scrutin.

De plus, des interventions d'autorités administratives ont influencé environ 80 % des mandataires politiques présents. d'autres irrégularités incluent la présence de groupes de jeunes Imbonerakure en uniforme, armés de bâtons pour intimider les électeurs dans les collines de Rubindi et Mukungu.

Des mandataires de partis d'opposition, comme l'UPRONA, le FRODEBU et le CDP, ont été privés de leurs voix au moment du dépouillement, ce qui a valu à cette élection le qualificatif de mascarade électorale. Le vote public s'est également déroulé sans isolements dans les mêmes collines, et certains membres des bureaux de vote ont voté plusieurs fois.

Les membres des bureaux de vote

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 8)

accompagnèrent les électeurs, prétendant les aider dans le processus, mais en réalité, ils les forçaient à voter pour le CNDD-FDD. Lors du dépouillement, les présidents des bureaux de vote ont immédiatement déclaré tous les votes en faveur du CNDD-FDD. Dans certains bureaux, les mandataires politiques ne retrouvaient même pas leurs voix malgré avoir voté pour leurs partis. Des réunions et consultations entre les présidents des bureaux de vote ont créé une atmosphère de peur parmi les observateurs et les mandataires politiques. Des tentatives ont été faites pour forcer la signature des procès-verbaux des résultats vers 10h00, mais certains mandataires ont refusé. Enfin, des observateurs de la société civile ont été expulsés pendant le dépouillement.

Alors que les élections locales et législatives au Burundi viennent de se conclure, de sérieuses anomalies impactent le processus électoral dans différentes zones de la province Burunga, notamment Kayogoro, Makamba, Vugizo, Nyanza, Kibago et Mabanda. De nombreux agents et observateurs signalent un ensemble de pratiques conçues pour écarter systématiquement les partis d'opposition et les confessions religieuses de cette élection, provoquant indignation et colère.

Certaines irrégularités et erreurs orchestrées ont entaché cet événement, notamment à travers les comportements de certains membres des bureaux de vote. On a également constaté la présence persistante de personnes sans responsabilités claires dans l'organisation électorale, ainsi que leurs interactions informelles avec les électeurs et certains

membres du Bureau de vote, particulièrement les présidents.

Parmi les exemples préoccupants, on note des incidents survenus aux Bureaux de vote de l'ECOFO GATWARO, ECOFO KAYOGORO III-B, ECOFO KABIZI I, ECOFO MUKINGO, ECOFO BUHEMA, ECOFO KIBARA, ECOFO RWOMA, ECOFO MUGEREGERE, ECOFO NARAMANYENYE, ECOFO KIYANGE VI et ECOFO NYANTAKARA, tous situés dans l'ancienne commune de KAYOGORO. De même, des irrégularités ont été rapportées à l' ECOFO MUNYWERO et à KAGUNGA, anciens territoires de MUSONGATI, ainsi qu'à l'ECOFO RUSHUNGURA et KARINDO de l'ancienne commune de RUTANA.

Il est à noter qu'à certains bureaux de vote, la présence des observateurs de l'Église Catholique a été perçue comme une gêne. Par exemple, à KAYOGORO, au centre de vote de l' ECOFO GATWARO, BV1, une violation manifeste du secret de vote a été observée, semble-t-il sous la complicité des organisateurs des élections.

En effet, un individu, apparemment inconnu des membres du Bureau de vote et des représentants des partis politiques, a suivi un électeur jusqu'à l'isoloir pour s'assurer qu'il votait pour le CNDD-FDD. Au moment du dépouillement, c'est le président du Bureau qui a désigné les scrutateurs, lesquels ont délibérément écarté les voix des autres partis au cours du comptage.

À l'ECOFO KAYOGORO III.B, les représentants du CNDD-FDD ont agi comme s'ils occupaient le poste du président du Bureau

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 9)

de vote. Par exemple, au BV2, un mandataire de ce parti a demandé à un votant de lui présenter sa CNI et sa Carte d'électeur, ce que cette personne a refusé de faire. Au centre de vote de l' ECOFO KABIZI I, BV1, un militaire a tenté d'entrer dans le Bureau de vote armé, mais a été refusé par les membres du Bureau et les électeurs présents. Il a même agressé certains électeurs, provoquant le désordre, jusqu'à ce que d'autres militaires interviennent. De même, au centre de vote de l' ECOFO MUKINGO, BV2, des divergences ont été constatées entre le nombre de voix pour les conseillers communaux et les députés, avec un score de 413 voix pour les conseillers contre 411 pour les députés.

Il a également été rapporté au même Bureau de vote qu'une personne avait voté pour quatre autres sans procuration, et cela à deux reprises, alors que la loi stipule qu'une procuration est unique. De plus, un électeur a été vu se dirigeant vers l'isoloir sans voter, pliant des bulletins pour les déposer dans l'urne.

Curieusement, lors du dépouillement, aucune abstention n'a été notée. À l'ECOFO BUHEMA, les observateurs de l'Église Catholique ont refusé d'assister aux opérations d'observation en raison d'une rature sur le numéro du Bureau de vote. De même, au Bureau de vote de l'ECOFO KIBARA, le président du Bureau a justifié le refus d'accès des observateurs par l'absence du numéro local sur les accréditations.

Au centre de vote de l' ECOFO RWOMA, BV1, avant le dépouillement, un membre du Bureau a complété les bulletins restants en

faveur du CNDD-FDD en déclarant : *"Murigumya uwufise umutima uhuha uramucamwo"* (Gardez courage pour ceux qui ont le cœur fragile, sinon il y a danger).

Les mandataires du CNDD-FDD au centre de vote de l'ECOFO MUGEREGERE et K I Y A N G E I V , a i n s i q u ' à NKARAMANYENYE, ont accompagné les électeurs dans les isoloirs pour s'assurer qu'ils votent pour leur parti. Enfin, au centre de vote de l' ECOFO NYANTAKARA, l'accès des observateurs de l'Église Catholique n'a été accordé qu'une heure après le début du scrutin, le président avançant une raison liée à la répartition des tâches entre les membres du Bureau de vote.

Dans le centre de vote de l' ECOFO RUSHUNGURA, un homme a tenté d'utiliser une procuration pour voter pour un fils qui n'était plus au Burundi depuis trois mois. Un membre du parti UPRONA s'est opposé à cette procuration, mais celle-ci a finalement été validée.

Quant au centre de l'ECOFO KARINDO, BV1 à Rutana, après le dépouillement, il a été constaté un manquement de cinq voix. Pour combler cette lacune, les membres du Bureau ont complété les bulletins en faveur du CNDD-FDD.

Enfin, à l' ECOFO MUNYWERO, BV2 à Musongati, une personne non identifiée s'est présenté comme représentant de l'Église Catholique, tandis qu'au centre de l'ECOFO KAGUNGA, BV1, un électeur a voté pour cinq personnes sans aucune procuration.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 10)

Avant le jour du vote: distribution sélective des cartes d'électeurs

Dans les jours qui précèdent le scrutin, de nombreux membres de partis d'opposition n'ont pas reçu leurs cartes d'électeurs, particulièrement dans les communes de Kayogoro et Makamba. Cette exclusion ciblée a suscité de vives préoccupations, en particulier parmi les représentants locaux des partis et des confessions religieuses, qui percevaient cela comme une tactique pour réduire leur implication.

Le jour du vote: exclusion systématique des mandataires et observateurs

Lors de l'ouverture des bureaux de vote, des représentants de partis et des observateurs agréés, y compris ceux des Églises catholiques, se sont vus refuser l'accès à plusieurs endroits. Les présidents des bureaux de vote leur interdisaient d'entrer, arguant qu'ils n'étaient pas sur les listes officielles des observateurs, bien qu'ils aient présenté des lettres d'accréditation déferées par la CENI.

Des exemples concrets sont rapportés: des observateurs de la paroisse catholique de Makamba, envoyés vers la CECI (Commission Électorale Communale Indépendante), ont été dirigés vers la CEPI de Burunga, où il leur a été dit que la personne habilitée à traiter leur situation n'était "pas disponible". En fin de compte, ils ont dû rentrer sans avoir pu accomplir leur mission d'observation.

Le dépouillement : les Imbonerakure aux commandes

Les rares mandataires indépendants du CNDD-FDD qui avaient pu assister aux opérations de vote ont été contraints de quitter les lieux durant le dépouillement, permettant aux Imbonerakure (la jeunesse du CNDD-FDD) et aux membres des bureaux de vote tous liés au même parti d'annoncer les résultats sans supervision extérieure.

Plusieurs témoins ont rapporté que les présidents des bureaux de vote divulguaient des chiffres incohérents et modifiaient

les résultats de manière chaotique, semant la confusion et le doute sur leur véracité.

"Reka reka, ryari ibara... Hageze guharura hoho haje Imbonerakure, twebe baca batwigizayo. Même les mandataires ntibashobora kumenya ivyo iyo mbonesi iriko ira proclama, kuko yaradidinganya akaza arivuguruza...", a déclaré un observateur présent sur le terrain. C'était horrible, au moment du dépouillement et comptage de voix, des Imbonerakures sont venus et nous on nous a écarté".

Un vote manipulé sans aucune transparence à Giharo-Rutana

Les témoignages sur le terrain révèlent que, malgré les annonces de victoire éclatante du CNDD-FDD aux élections générales de 2025, la réalité sur le terrain était marquée par la peur, l'exclusion, les menaces, et une manipulation

ouverte du suffrage. Dans plusieurs centres de vote, les mandataires de l'opposition ont été éloignés, et ceux attendus comme observateurs ont été présentés comme complices du parti au pouvoir.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 11)

Alors que les officiels proclament une « victoire écrasante » du parti CNDD-FDD lors des élections nationales de 2025, dans la commune de Giharo, province de Rutana, les déclarations concordantes de représentants du parti

UPRONA révèlent une situation bien plus inquiétante : un scrutin empreint de crainte, d'exclusion, d'intimidation, de falsification, et d'une présence violente des Imbonerakure. Une véritable farce électorale.

Une campagne d'intimidation généralisée

D'après des sources locales, les représentants du parti UPRONA témoignent d'une ambiance de répression, dominée par les jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Dès le commencement du processus électoral, des délégués de l'opposition, en particulier ceux de l'UPRONA, ont été contraints de quitter les bureaux de vote, souvent sous menace ou suite à des arrestations fabriquées. À Ecofo Kabingo I, des électeurs ont été escortés par les Imbonerakure avec un avertissement clair :

“Wihende utore nabi, wibuke ivyo twakubwiye” (Ne te méprends pas en votant, rappelle-toi ce qu'on t'a dit). Une menace à peine déguisée.

Dans les zones de Giharo, Gakungu et Muzye, les mandataires d'UPRONA ont été empêchés d'accéder aux centres de vote. Les bureaux étaient totalement dominés par le CNDD-FDD, et des individus non désignés comme observateurs aux bureaux désignés ont été introduits comme représentants et observateurs du CNDD-FDD.

Des manipulations durant le dépouillement

Au centre de vote de Mura, des témoignages montrent le contrôle intégral du processus électoral par le CNDD-FDD. Les mandataires de l'UPRONA, pourtant légalement désignés, ont été écartés par la force.

À ECOFO Mwogo, le scrutin a été géré du début à la fin par des responsables locaux du parti au pouvoir : Ciza Bosco, Rubaho

Jean-Baptiste, Nahishakiye Olivier, Nsanzurwimo Venant et Ndayegamiye Exavella. Tous ont exigé que seuls les votes du CNDD-FDD soient annoncés, tandis que ceux des autres partis étaient purement ignorés. Dans ce centre, lors des élections législatives, il n'y avait ni bulletins nuls, ni abstentions, ni voix pour d'autres partis que le CNDD-FDD.

Répression ciblée contre les militants de l'UPRONA

Les représentants d'UPRONA ont été spécifiquement pris pour cible. Sur la colline Mutwana, un jeune militant de l'UPRONA relié à la JRR (jeunesse du parti) a été accusé d'endoctrinement et obligé par le chef de colline Nemerimana Vincent de payer 50 000 FBu afin d'éviter la prison. Il a été suivi toute la journée par des Imbonerakure, sur ordre direct de ce leader.

Le cas de Kagoma Elias, appréhendé après avoir été battu à mort aux yeux des policiers par des responsables du CNDD-FDD (Baraguma Alexis, Bigirimana Désiré, et Ntahondonkeye Emmanuel). Sa photographie a été exhibée devant d'autres représentants UPRONA pour les inciter à quitter les lieux de vote. Ceux qui s'opposaient à cette pression se voyaient

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 12)

intimider par des menaces de mort. À Nyaburiri, un mandataire UPRONA nommé Bosco a subi des menaces de la part de Nkurunziza Cassien, un partisan du CNDD-FDD.

À Bayaga, Nyamweru Nicodème a été contraint à la fuite après avoir reçu des menaces d'assassinat durant la nuit.

Une mise en scène électorale totale

Au Lycée communal Giharo, Niyongabire Joselyne, membre des femmes UPRONA, a été aperçue par des Imbonerakure alors qu'elle se dirigeait vers le bureau de vote. Suite aux ordres des responsables CNDD-FDD, elle a été suivie et forcée à s'enfuir sans exercer son droit

d'élire. À Nyamateke, aucun individu présumé de l'opposition n'a pu approcher les centres de vote. Des observateurs "fictifs" ont été intégrés pour dissimuler la manipulation, et tous les électeurs non identifiés comme partisans du CNDD-FDD ont été expulsés.

Un silence assourdissant après les fraudes

Ce qui interroge le plus, c'est l'absence de mots. *"Ntawumva uwirata ngo twatsinze"*! (Personne ne se vante d'avoir gagné), témoigne un observateur. Même dans les établissements publics, le sujet de la victoire est désormais

évitée. L'atmosphère est empreinte de peur et d'exaspération. Un témoin résume la situation : *"Ntatumwe afise umunezero"*! (Personne n'a le cœur en fête).

B. DES ELECTIONS MARQUEES PAR DES IRREGULARITES DANS LES COMMUNES DE LA PROVINCE BUTANYERERA

Agressions et Intimidation en commune Kayanza

Le 4 juin 2025, une agression a été signalée sur la colline Mutana dans la commune de Kayanza, où les militants du CNL ont été attaqués par des milices Imbonerakure. L'attaque, dirigée par des individus connus, a

engendré des blessures et des dommages à la propriété. Les plaintes déposées par les victimes auprès des autorités locales n'ont pas eu l'effet escompté, et une ambiance de terreur continue de flotter sur cette localité.

Illustration:

En date du 4 juin 2025, une information reçue indique qu'au 31 mai 2025, sur la colline Mutana dans la commune de Kayanza, des militants du CNL venus de la zone Jene pour un meeting ont été attaqués par des milices imbonerakure, parmi lesquelles Nzimenya alias Warumumba, Louis, Bucumi, et un autre connu sous le nom de Bunyoni, sous les ordres d'un conseiller de l'administrateur de l'ancienne commune de Kabarore, nommé Samson. Ces imbonerakure les crachaient au visage et les frappaient avec des branches d'arbre, allant jusqu'à casser le pare-brise de la camionnette qui transportait ces militants du CNL.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 13)

Bigirimana Salvator a alerté le gouverneur de la province de Kayanza, et le 3 juin de cette année, certains de ces imbonerakure, dont Louis, Bucumi et Warumumba, ont été arrêtés par Isaac Ningabira, le procureur de la République, qui les a emmenés au poste de police de Kayanza pour des enquêtes judiciaires.

Bien que les urnes soient bien organisées et présentes, elles sont restées inutilisées dans de nombreux bureaux de vote. Dans les bureaux de vote de Ntarambo, commune de Kayanza, **j'ai été témoin d'une scène troublante : un électeur se voyait contraint de voter sur une table, sous le regard des agents des CECI, rendant visible son choix pour tous. Cette pratique était justifiée par une prétendue nécessité de surveiller et d'éviter les votes jugés comme erronés, c'est-à-dire pour un parti autre que celui au pouvoir. Une telle situation se répétait dans divers bureaux de vote tout au long de la province.**

Par ailleurs, dans certains lieux, un représentant du parti au pouvoir accompagnait l'électeur jusqu'aux urnes tout au long du processus. Un autre constat alarmant était que toute personne soupçonnée de ne pas voter pour le parti au pouvoir se voyait refuser le droit de voter, devant céder sa carte électorale pour qu'un autre vote à sa place.

Dans le centre urbain de Kayanza, à Kirema, un électeur est arrivé en larmes, clamant que son souhait n'avait pas été respecté, car il n'avait pas eu la possibilité de voter ; quelqu'un avait voté à sa place.

Parmi les autres irrégularités, il était rapporté que certaines personnes faisaient le tour des foyers pour menacer ceux qui ne se présentaient pas aux urnes, les avertissant des

conséquences, comme la perte de leurs droits aux services de l'État. L'absence d'observateurs indépendants ou de représentants d'autres partis que ceux au pouvoir était manifeste.

Des sources dignes de foi indiquaient que des bouteilles d'alcool avaient été mises de côté, prêtes à être consommées après l'annonce des résultats, et qu'une célébration était d'ores et déjà prévue devant les maisons des opposants politiques.

Dans les rues et les centres urbains, rien d'anormal ne semblait se manifester, bien que les discussions sur les élections étaient rares. Les gens redoutaient d'être accusés de faire de la propagande avant la clôture du scrutin, surtout en raison d'une vigilance particulière sur quiconque soupçonné d'appartenir à un autre parti.

Concernant les écoles à internat, elles étaient devenues des bastions de contrôle électoral. Les élèves y étaient contraints de voter en groupe dès l'aube, jusqu'à 6 heures du matin, sous l'œil sévère des militants du CNDD-FDD.

Des instructions explicites exigeaient que leurs bulletins soient séparés de ceux des autres électeurs. De nombreux témoignages faisaient état de responsables des écoles, en collusion avec les dirigeants du parti au pouvoir, qui n'hésitaient pas à intimider les élèves, menaçant de représailles si le CNDD-FDD ne

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 14)

remportait pas les élections dans ces établissements. "On nous a clairement dit que si le CNDD-FDD ne décroche pas la majorité ici, on saura qui s'oppose et nous saurons quoi

faire", a révélé un élève sous couvert d'anonymat, témoignant ainsi d'un climat de pression et de peur.

Intimidation des membres du CNL en zone Gitobe de la commune Busoni

Dans la nuit du 2 juin 2025, sur la sous colline Santunda, colline Shore, zone Gitobe, commune Busoni de la province Butanyerera, 10 ménages des membres du CNL dont leur représentant communal Ndururutse Dieudonné ont été envahis par les Imbonerakure qui lançaient des cailloux sur les tôles et vitres. Selon des témoins de la

localité, ils les intimidaient pour adhérer au parti CNDD FDD mais affirment de ne plus y adhérer. Les mêmes témoins ajoutent que quelques tôles ont été déchirées et deux ménages ont trouvé leurs fenêtres vitrées cassées. L'administration n'a rien fait même le comité mixte de sécurité n'a rien fait pour protéger ces derniers.

Des irrégularités électorales :

Dans tous les centres de vote de Vumbi, Kirundo, Busoni, sur la porte de chaque bureau de vote, il y avait 2 imbonerakure qui alignent et sélectionnent les votants pour faire entrer les membres du CNDD FDD. Arrivé au bureau de vote, on y trouve les enrôlés tous membres du CNDD FDD.

Au bureau de vote de Gakana, dans chaque bureau, il y avait 2 imbonerakure dont Kimenyi Juvénal qui accompagnent des électeurs qui votent dans les isoloirs. Ces imbonerakure les accompagnent et les obligent à voter au no 1 et ce sont eux-mêmes qui plient le bulletin de vote et te montrent là où tu y mets.

Une attaque à domicile en commune Busoni de la province Butanyerera.

En date du 3 juin 2025, sur les collines de Santunda, zone Shore, commune Busoni de la province Butanyerera (ancienne commune de Gitobe dans la province de Kirundo), des civils ont été agressés dans la nuit du 2 au 3 juin 2025 à 5 heures du matin par des individus non identifiés.

Leurs habitations ont été détruites, en commençant par celles des dirigeants du parti CNL d'Agathon RWASA. La maison de Mubereza Jubril a été détruite durant la nuit

précédente, ainsi que de nombreux autres foyers. De plus, celle de Ndururukse Dieudonné, l'un des leaders locaux, a été frappée par des jets de pierres sur son toit. Plus de dix habitations ont été détruites lors de cette attaque.

D'après les résidents de la localité, des Imbonerakure appartenant au parti au pouvoir seraient derrière cette offensive orchestrée pour intimider et menacer les membres d'autres mouvements politiques.

C. IRREGULARITES DANS LES COMMUNES DE LA PROVINCE BUHUMUZA

La collecte des cartes d'électeurs pour voter en lieu et place des citoyens dans la province de Buhumuza a suscité des inquiétudes. Une information parvenue à la Ligue Iteka le 8 juin 2025 signale qu'une campagne de collecte des cartes d'électeurs a eu lieu principalement dans les communes de Gisuru, Gisagara et Cankuzo, ciblant les personnes non affiliées au parti CNDD-FDD. Ces cartes étaient récupérées afin que ces personnes puissent voter pour le compte des membres du parti. Parmi les visés de cette initiative, les nouveaux adhérents au CNDD-FDD, ainsi que les membres des partis UPRONA et CNL, ont été contraints à signer des procurations sous la pression.

Dans la commune de Gisuru, anciennement Nyabitsinda, des témoins rapportent des actes d'intimidation à l'égard des observateurs déployés par la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) de l'Église Catholique.

Par exemple, le 1er juin 2025, lors d'une réunion au siège communal du CNDD-FDD, un chef de zone a exprimé son désir de ne pas voir d'observateurs dans son secteur, notamment sur certaines collines telles que Rusange et Ruyaga. D'autres menaces ont été proférées, insinuant que les observateurs sauraient bientôt ce qui les attendrait après les élections, insinuant ainsi leur absence dans le processus électoral.

Après la formation des observateurs, des leaders du CNDD-FDD ont cherché à obtenir des détails sur les contenus de la formation, comme ce fut le cas dans l'ancienne commune de Nyabitsinda. Dans certaines localités, les

observateurs se sont vus ordonner de faire censurer leurs rapports par des dirigeants du CNDD-FDD avant toute transmission. Ces signaux laissent présager que le déroulement des élections serait entaché d'un manque de sérénité et de transparence.

À la date du 5 juin 2025, les bureaux de vote de la province de Buhumuza ont ouvert presque partout à l'heure, à l'exception du Lycée Communal de Kayongozi, dans l'ancienne commune de Bweru, aujourd'hui en commune de Ruyigi, où ils ont ouvert à 6 heures 30 minutes, en attendant des instructions claires de la CECI concernant le marquage des électeurs. Les efforts pour mobiliser la population à voter tôt ont été visibles à l'ECOFO Mubira, anciennement commune de Butezi, où, dès 3 heures du matin, des électeurs faisaient déjà la queue. Des sons de tambours et des cris des Imbonerakure ont résonné à travers les communes de Butaganzwa et Gisagara, incitant les habitants à se rendre aux urnes.

À l'ECOFO Ruyigi, Sanzu et Gasanda, des citoyens étaient déjà alignés dès 6 heures. Toutefois, des actes d'intimidation se sont aussi manifestés de la part des Imbonerakure et des fonctionnaires administratifs, sans oublier les cas de fraudes massives utilisant des cartes d'électeurs.

Le jour du vote, à l'ECOFO Batye, en commune Butaganzwa, des Imbonerakure armés de bâtons ont effrayé les électeurs. À l'ECOFO Nyaburondwe, ces jeunes Imbonerakure, prétendant assurer la sécurité, ont pris le con-

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 16)

trôle des lieux au lieu de maintenir l'ordre. Des rapports évoquent également la distribution de cartes d'électeurs par des figures politiques, y compris l'ancien administrateur de la commune et un conseiller, ce qui a augmenté les fraudes. Au centre de vote ECOFO Nyakiga, deux femmes ont découvert que leur vote avait déjà été enregistré sans leur consentement, tandis qu'à l'ECOFO Nyaruganda, des jeunes du parti au pouvoir empêchaient certains membres d'un autre parti d'exercer leur droit de vote.

Le Lycée Communal Muhwazi et d'autres centres, tels que l'ECOFO Nyagutoha, ont également connu des cas où des mandataires du CNDD-FDD avaient des téléphones Motorola dans les bureaux de vote, défiant les règles sur la possession de téléphones pour les observateurs.

À l'ECOFO Kinyinya, un Imbonerakure était présent dans un isoloir pour inciter les électeurs à voter pour le CNDD-FDD. Des

observateurs ont subi des pressions pour modifier leurs comptes durant le dépouillement, illustrant ainsi des tentatives systématiques de dysfonctionnement électoral.

Un cas particulièrement marquant a été celui d'un homme à l'ECOFO Cankuzo II qui, en pleine séance de vote, a déchiré le symbole du CNDD-FDD, entraînant une intervention policière. Des sources affirment qu'à l'ECOFO Nyakerera, un militaire a également été appréhendé pour un acte similaire. Ce climat de tension a aussi mené à des actes de fraude où des individus ont pu voter plusieurs fois, profitant de la situation en envoyant des proches avec des cartes d'électeurs.

En résumé, l'élection du 5 juin 2025 dans la province de Buhumuza a été marquée par un ensemble d'irrégularités: intimidations, fraudes massives et votes sans procuration, créant une atmosphère de méfiance et d'anxiété au sein de la population.

Des irrégularités et fraudes électorales lors du scrutin en commune Muyinga dans la province Buhumuza

La journée des élections législatives et communales ce jeudi le 05/6/2025 a été aussi marquée par plusieurs irrégularités notamment les intimidations, le vote multiples par un seul individu fait par les Imbonerakure, l'accompagnement des électeurs dans les isoloirs où certaines gens ont été obligé de voter le CNDD FDD, l'ouverture des urnes trop tôt avant l'heure

normale de 6h où les Imbonerakure avaient passé la nuit du mercredi 4, donc la veille des élections dans les bureaux de vote pour voter avec plusieurs cartes d'électeurs.

Dans différents groupes WhatsApp, les membres du CNDD FDD ont intimé aux membres des autres partis politique l'ordre de voter le parti de l'aigle soi-disant que celui qui a amené la paix au Burundi.

D. DES IRREGULARITES ONT ETE OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DU 5 JUIN 2025 DANS CERTAINES COMMUNES DE LA PROVINCE DE GITEGA.

Des irrégularités ont été constatées lors des élections du 5 juin 2025, dans plusieurs communes de la province de Gitega, qui, selon le nouveau découpage administratif, inclut également des communes des anciennes provinces de Mwaro, Muramvya et Karusi, chacune subdivisée en deux communes ajoutées à la province de Gitega.

1. Au centre de vote de Mugera, situé dans la commune de Bugendana, de nombreux électeurs ont remarqué a priori que des bulletins de vote étaient déjà dans les urnes dès l'ouverture, antérieurement à l'heure officielle de début du scrutin. De plus, certaines signatures apparaissaient sur les listes d'émargement, signifiant que des personnes avaient voté sans passer par l'isoloir.

2. Le respect du secret du vote n'a pas été assuré dans certains bureaux. Par exemple, au bureau de vote numéro 1 du Lycée Communal de Bugendana, les isoloirs étaient mal positionnés, permettant une vue claire des choix des électeurs depuis l'extérieur. Lorsque cette question a été soulevée, le président du bureau de vote, Adrien Niyonkuru, a minimisé les préoccupations en affirmant que les plaintes venaient de personnes cherchant à perturber le scrutin.

3. En dépit de la déclaration du président de la CENI autorisant l'usage de récépissés pour les électeurs sans carte d'identité, des cas ont été rapportés où les noms de ces électeurs apparaissaient déjà cochés sur les listes, ce qui

laissait penser qu'un vote avait été enregistré en leur nom avant qu'ils ne puissent voter. Toute personne dénonçant ces irrégularités était rapidement soupçonnée de vouloir faire échouer le scrutin.

4. Un climat général de peur a été constaté dans plusieurs centres de vote. Les écoles fondamentales de Bwoga (commune de Gitega), Ntunda (ancienne commune de Ryansoro, actuellement une zone de Gishubi), BUBU (commune de Giheta), Mugera I (commune de Bugendana) et le bureau de vote numéro 3 de l'école Mutaho (commune de Mutaho, maintenant partie de Bugendana) ont été particulièrement touchés. Des observateurs des organisations telles que CEJP, DUSHIREHAMWE et BEL BURUNDI ont fait état de l'intimidation ressentie par les électeurs lors de leur passage aux urnes.

5. Des journalistes ont également rapporté être suivis et surveillés par des Imbonerakure ou la police tout au long de la journée. Un journaliste a déclaré que lui et ses collègues, en particulier ceux de la Synergie des Médias, étaient systématiquement escortés par ces groupes, restreignant leur liberté d'expression. Des menaces ont été proférées ouvertement dans les files d'attente, les Imbonerakure affirmant qu'ils sauraient qui ne voterait pas pour le CNDD-FDD, augmentant ainsi la pression sur les électeurs.

Ce climat de peur a probablement eu un impact sur le libre choix des votants, avec des abstentionnistes subissant des pressions.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 18)

Au bureau de vote de BUBU, dans la commune de Giheta, sur la colline Musama, les responsables ont été sommés de dresser une liste des électeurs absents, censée être transmise aux chefs des collines, ce qui a été perçu comme une menace envers ceux ne souhaitant pas voter.

Enfin, des écarts significatifs ont été observés entre le taux de participation sur le terrain et les chiffres officiels. Par exemple, au bureau de vote de l'ECOFO Rweza, dans la commune de Buraza (actuellement une zone de Gishubi), la participation réelle semblait faible, alors que les résultats déclarés indiquaient un taux de participation très élevé, suggérant une possible manipulation des résultats.

Les faits évoqués dans ce rapport ont été corroborés par plusieurs sources, y compris un journaliste membre de la Synergie des Médias et des observateurs électoraux des organisations DUSHIREHAMWE, CEJP et BEL BURUNDI. Un journaliste d'une radio qui avait été incendiée en 2015 a mentionné que c'était la première fois qu'on leur interdisait de signaler des irrégularités le jour du scrutin.

Concernant les intimidations politiques dans la commune de Buraza (aujourd'hui une zone de la commune Gishubi), des cas répétitifs d'intimidation ont été signalés à partir du 2 juin 2025, visant particulièrement les citoyens non affiliés au CNDD-FDD. Selon des sources, plusieurs habitants affirment vivre sous pression, redoutant pour leur sécurité en raison de leurs opinions politiques.

Les responsables identifiés dans ces actes

d'intimidation incluent Ntakarutimana Joseph, responsable du CNDD-FDD sur la colline Rweza, et Ndayahoze Jean Marie, adjoint du responsable communal de ce parti. Ils sont accusés d'effectuer des visites à domicile pour menacer verbalement les personnes qu'ils soupçonnent de ne pas soutenir le CNDD-FDD. Les menaces incluraient des déclarations selon lesquelles les personnes refusant de voter pour ce parti seraient considérées comme des ennemis du pays et pourraient être expulsées vers le camp de réfugiés de Mahama au Rwanda.

De plus, la législation burundaise stipule que la campagne électorale devait cesser le 2 juin 2025 à 18h, mais des observations sur le terrain indiquent que le CNDD-FDD a continué ses activités de mobilisation au-delà de ce délai. Le 4 juin 2025, veille des élections, une réunion politique déguisée en aide alimentaire a été tenue au Petit Séminaire de Mugeru, contraignant élèves et enseignants à y participer. Des discours politiques ont rapidement suivi la remise d'une aide, et les élèves ont été invités à crier plusieurs fois "Nous voterons CNDD-FDD", une initiative saluée par le directeur du séminaire, connu pour son influence au sein du CNDD-FDD. Les organisateurs de cette séance comprenaient plusieurs responsables influents affiliés à ce parti.

Un enseignant, témoin de cette manipulation, a indiqué qu'il n'avait jamais vu un tel degré d'ingérence politique en 20 ans de carrière et a été menacé après avoir exprimé ses réserves. Cette situation a créé un climat malsain au sein de l'établissement.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 19)

Fraude électorale dans les zones de la commune Muramvya en province Gitega.

Dans la commune de Muramvya, les élections législatives et communales qui se sont déroulées le jeudi 5 juin 2025 ont été marquées par des anomalies et des infractions électorales considérables.

Tout a débuté la veille, le 4 juin, lorsque les représentants du CNDD-FDD et les présidents des bureaux de vote ont tenu une réunion clandestine pour s'entendre sur les

manipulations. D'après des sources fiables, ils se sont réunis dans leurs bureaux de vote respectifs à 3 heures du matin, respectant cet engagement.

Selon ces mêmes sources, ils ont commencé à remplir les bulletins de vote. C'est pourquoi, au moment de l'ouverture du scrutin, ils n'ont pas informé les votants que les urnes étaient vides, alors que cela était requis.

A titre d'exemple :

- Au bureau de vote de l'ECOFO Muramvya II, qui comprend 8 bureaux de vote, les élèves dont les cartes d'électeurs avaient été retenues à la direction n'ont pas été vus dans les isolements, ce qui laisse entendre que quelqu'un a voté en leur nom. On estime leur nombre à 120 élèves.
- Au bureau de vote de l'ECOFO Biganda, qui compte 6 bureaux, des Imbonerakure ont été observés en train de voter à plusieurs reprises et sans procuration. L'un d'eux a été aperçu avec un paquet de cartes d'électeurs sous le regard des représentants et des responsables des bureaux de vote.
- Au bureau de vote de l'ECOFO Buruhukiro, les membres des bureaux de vote ont informé les électeurs présents vers 14 heures que les bulletins de vote étaient épuisés. Selon les informations recueillies sur place, le parti CNDD-FDD avait ordonné à ses membres de voter très tôt le matin, impliquant que ceux présents à cette heure-là étaient des affiliés d'autres partis.
- Enfin, dans plusieurs centres de vote tels qu'ECOFO Murambi, ECOFO Kabonobono, et d'autres, les représentants des partis d'opposition ont été expulsés lors du dépouillement des voix.

E. DES IRREGULARITES AUSSI SIGNALEES DANS LA PROVINCE BUJUMBURA

Des irrégularités aussi signalées dans l'ancienne province de Bujumbura Rural

Les informations recueillies dans les communes de l'ancienne province Bujumbura Rural disaient que ce qui se passait lors de ces élections est honteux. Dans la commune de

Mutambu, à l'ECOFO de Gomvyi, il n'y avait pas de bureaux de vote ; les électeurs votent à la table. Si vous vous inquiétez, vous serez battu par les Imbonerakure.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 20)

À l'ECOFO de Mwinjiro, les cartes d'électeurs sont confisquées de force par les Imbinerakure et si vous refusez, vous serez aussi battu. Au centre de vote Burima 1, dans la zone de Gombyi, de la même commune, toutes les listes étaient cochées.

À votre arrivée, l'un d'eux vérifiait la liste et

vous demandait de lui donner votre carte d'électeur, et vous voyiez qu'il courait la tamponner en disant « déjà VOTÉ ». C'est terminé !

Le même cas a été signalé dans les communes de Mukike, Mugongo Manga, Kabezi, Mutimbuzi et Nyabiraba.

Des techniques utilisées dans cette ancienne province de Bujumbura rural pour frauder ces élections du 05 juin 2025:

1. Dans les bureaux de vote de la colline Kabezi commune MUGERE, plus de la moitié des bulletins de vote prévu dans chaque BV déjà votés par les membres des Bureaux de vote ont été introduits dans les urnes très tôt le Matin;
2. Des bulletins votés devant le CNDD FDD ont été distribués aux électeurs dans les bureaux de vote de RUZIBA;
3. Les instructions recommandées par le représentant du CNDD-FDD dans la commune Mugere obligeaient que le président du bureau de vote doit lire les voix à la place des scrutateurs et il n'a pas droit à l'erreur.
4. Dans chaque bureau de vote, il y avait 4 mandataires, tous du CNDD-FDD, on les a répartis en deux groupes, 2 seulement leurs accréditations étaient du CNDD-FDD, les autres étaient du CNL et de l'ASBL ONELOP. Ils avaient un accord avec le parti au pouvoir pour le faire ainsi.

Élections du 5 juin dans les communes de Cibitoke et Bukinanyana : Violences et Manipulations des scrutins.

Dans la nuit du 4 au 5 juin, des scènes d'effroi se sont manifestées dans plusieurs zones des communes de Cibitoke et Bukinanyana, où des groupes d'Imbonerakure ont exercé des intimidations à l'encontre des résidents. Des agressions physiques ont été rapportées, ciblant particulièrement les partisans du CNL. Ces actes de violence systématique troublante, illustrent une organisation méticuleuse dans l'application de la terreur pour influencer les

choix électoraux. Le CNDD-FDD et la CENI semblaient n'avoir guère besoin d'observateurs. Bien que les médias aient relayé les activités des missions d'observation africaines et russes au Burundi le 5 juin 2025, il en ressort clairement que ces missions étaient sujettes à des biais ou arrangées, comme l'ont constaté d'autres observateurs dispersés dans l'ensemble des communes burundaises.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 21)

En effet, l'Église catholique, par l'intermédiaire de sa Commission Episcopale Justice et Paix, ainsi que l'ONG nationale BEL-BURUNDI, ont dépêché plus de 5000 observateurs à travers tout le pays. Bien que ces derniers manquaient d'expérience dans de telles missions, la manière dont ils ont été traités signale que le pouvoir et la CENI ne désiraient pas vraiment leur présence, laissant présager des préparatifs douteux.

Dans la commune de Mugina, les observateurs de BEL-BURUNDI et de la CEJP se sont d'abord vus refuser l'accès, recevant l'autorisation d'observer sous la condition de ne pas prendre de notes ni de photos. Dans cette même commune, deux observateurs de BEL-BURUNDI ont été menacés et surveillés de près par les Imbonerakure jusqu'à la clôture des scrutins. Une observatrice de cette organisation a également été ciblée par des

menaces, son téléphone portable ayant été endommagé par un président de bureau de vote qui ne souhaitait pas sa présence.

À Cibitoke, une autre observatrice a subi des menaces et a été retenue contre sa volonté par des Imbonerakure en compagnie du chef de zone. À Bukinanyana, les observateurs de BEL-BURUNDI ont fait le choix de rester chez eux, effrayés par de potentielles représailles, ayant vu leurs cartes d'électeurs retirées par des Imbonerakure qui ont voté en leur nom. Qu'ils soient de la CEJP ou de BEL-BURUNDI, plusieurs observateurs ont été contraints de signer des procès-verbaux de dépouillement avant même que les élections ne soient officiellement terminées. Si certains ont eu le courage de refuser, d'autres, en particulier ceux de la CEJP, ont subi des mauvais traitements tout en gardant le silence par crainte de représailles après les élections.

CONCLUSION

Le spectacle des élections du 05 juin 2025 au Burundi, entaché par des violations répétées des droits électoraux, témoigne d'une manipulation soigneusement orchestrée. Les récits de fraudes électorales, d'exclusion des observateurs, et de violence contre les membres de l'opposition, vote en plein air, bourrage des urnes avant leur vote, crocher les fiches avant le vote, accompagnement dans l'isoloir, retrait des cartes d'électeurs, ... soulèvent des interrogations cruciales sur l'avenir démocratique du pays. Les voix s'unissent pour appeler à la restauration de l'intégrité électorale et à la protection des droits des électeurs. Cette situation interpelle les acteurs internes et externes sur la nécessité d'une réaction appropriée pour rétablir l'équité et la justice dans la pratique démocratique burundaise.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Accroissement des cas de vol de ménages en Province de Rutana.

Depuis la veille des élections législatives et communales jusqu'à nos jours, il y a une hausse des vols à domicile commis par des malfaiteurs durant la nuit. Le 02 juin 2025, une source nous a informé qu'un ordinateur, un poste à souder et une machine d'affûtage des métaux, ainsi que divers articles tels que des vêtements, ont été dérobés par des voleurs qui se sont introduits par effraction dans la maison d'un commerçant du quartier Birongozi au centre urbain de RUTANA.

Cet événement a eu lieu dans la nuit du samedi 31/5/2025. Ce type de vandalisme devient de

plus en plus préoccupant, étant donné que c'est le troisième incident noté en l'espace d'une semaine. La communauté des sœurs Bene Tereziya du quartier MAJAMBERE a déjà été touchée à deux reprises, précisément durant les nuits de mercredi et jeudi.

Les résidents des quartiers affectés par ces actes criminels soupçonnent les anciens détenus qui sont maintenant en liberté, surtout que certains d'entre eux sont pris en flagrant délit de vol. Ils demandent aux autorités compétentes de sanctionner sévèrement ces criminels une fois qu'ils sont appréhendés.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.

Procès de flagrance lié aux fraudes électorales en commune de Rutana par le TGI

En date du 5 Juin 2025, un homme a été surpris en possession de plusieurs cartes d'électeurs. Il répond au nom de YAMUREMYE Gilbert, originaire de la colline Matutu, zone Gitaba de la commune Rutana Il a été arrêté

immédiatement et conduit au cachot communal. Après, le Tribunal de Grande Instance s'est réuni en procès de Flagrance et lui a infligé une peine de 5 ans. Soulignons que Gilbert est membre du Parti au pouvoir (CNDD-FDD).

Procès de flagrance contre 3 membres du CNL par le Tribunal de grande Instance de

Une servitude pénale allant d'une année à deux ans et une amende de cent mille à 400 000 francs burundais est la condamnation du tribunal de grande instance de Ngozi à l'endroit de 3 personnes membres du parti CNL accusées de déstabilisation des élections de ce jeudi 5 juin. Nzeyimana Seconde et Ahishakiye Romain vont écoper 2 ans de prison et une amende de 100 000 francs burundais chacun. La troisième, Olynca Kababanda accusée de déchirer les bulletins de vote, a été condamnée à une

année de servitude pénale principale ainsi qu'une amende de 400 000 francs burundais.

Sa famille et son avocat à décharge s'inscrivent en faux contre cette condamnation. Ils disent avoir fourni des preuves de la déficience mentale de cette jeune fille mais le tribunal n'en a pas pris en compte. D'où ils envisagent de faire recours immédiatement.

Les trois condamnés écoperont une contrainte par corps d'une année en cas de non-paiement de ces amendes.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite de la page 23)

Le procès de flagrance à Kayanza par le TGI contre un militant de UPRONA

En date du 6/6/2025, le tribunal de grande instance de Kayanza a siégé dans un procès de flagrance et a prononcé contre un homme originaire de la ville de Kayanza de trente-six ans du nom de Cishahayo Célestin d'une amende de 800 000 francs burundais après avoir l'accusé de faire de la propagande pour le parti UPRONA au centre de vote sis à l'école Access School. L'officier du ministère public à

Kayanza qui la chargeait a indiqué qu'il avait une lettre d'accréditation frauduleuse pour le compte du parti UPRONA et qu'il n'avait même pas une carte d'électeur. Le prévenu a plaidé non coupable mais le Tribunal de Grande Instance a balayé des revers des mains ses réquisitoires. Les militants du parti UPRONA quant à eux le jugent d'un procès politique pour les intimider.

Un procès de flagrance en commune Kayanza par le TGI contre les militants du CNDD-FDD

En date du 04 juin 2025, le Tribunal de Grande Instance de Kayanza a condamné deux membres du parti CNDD-FDD à une amende de 400 000 francs burundais chacun dont Warumumba et Samson le conseiller de l'administrateur de l'ancienne commune Kabarore aujourd'hui faisant parti des trois communes composant la nouvelle commune kayanza.

Selon des témoins oculaires, ils ont été reconnus coupables d'avoir insulté et agressé physiquement des militants du parti d'opposition CNL. Selon les mêmes témoins oculaires, les faits s'étaient déroulés le samedi précédent, lorsque les militants du CNL se

rendaient en commune de Kabarore pour inviter leurs sympathisants à participer à la clôture de la campagne électorale à Bujumbura. Le tribunal a rejeté la demande d'indemnisation pour préjudice moral et matériel formulée par les plaignants du CNL, notamment concernant les dommages subis par leur véhicule. Emelyne Ndabashinze, représentante du CNL dans cette affaire, a exprimé son mécontentement quant au verdict rendu.

Il est à noter qu'au moment des altercations, plusieurs personnes soupçonnées d'être impliquées ont été arrêtées, parmi lesquelles un conseiller du chef de la commune de Kabarore.

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE

Détournement de 10000 litres de carburant de type Gazole par le Gouverneur de Cibitoke

A Mugina, sur la colline Rugajo, depuis avril 2025, la situation se révélait problématique dans cette région, car la seule station-service avait été complètement à sec en carburant pendant plus d'un mois. Le lundi 2 juin 2025,

une lueur d'espoir se présentait pour de nombreux véhicules, notamment des camions et des bus ayant besoin de gasoil, puisque la station venait tout juste de recevoir une cargaison de 10 000 litres de ce précieux

I.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (suite de la page 24)

carburant. Toutefois, le lendemain, une décision du gouverneur a suscité des inquiétudes, interdisant la distribution du gasoil au motif qu'il devait exclusivement alimenter les véhicules chargés de surveiller les élections prévues le 5 juin 2025.

À la grande surprise de tous, des bidons et des tonneaux ont commencé à affluer de toutes parts, les personnes qui les apportaient prétendant agir sur ordre du gouverneur. L'inquiétude grandissait alors que même des transporteurs privés bénéficiaient des faveurs du gouverneur, laissant ceux qui attendaient

repartir bredouilles. Des membres de divers partis politiques, ainsi que des propriétaires de camions et d'autres véhicules consommateurs de gasoil, se retrouvaient contraints d'apporter leur soutien au parti au pouvoir, souvent par le biais de paiements ou en mettant à disposition leurs véhicules durant la campagne électorale. Que leur position soit pour ou contre, de nombreux propriétaires s'étaient abstenus de voter, tandis que les Imbonerakure et les membres des bureaux de vote maintenaient leur partisanerie intacte en votant en faveur des inscrits absents.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE.

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES POUR RÈGLEMENT DE COMPTE

La nuit de ce mercredi à jeudi, vers 23 heures du 04/06/2025, sur la colline CUBA, zone et commune BUGENYUZI un homme du nom de KWIZERA a été tué à coups de manchettes par son voisin du nom de NDAYIZIGA, tous du CNDD FDD. La genèse de cet attentat est que la femme de KWIZERA est soupçonnée d'une fétichiste et qu'elle aurait tué un enfant de NDAYIZIGA, mort empoisonné la semaine dernière. C'est ainsi que NDAYIZIGA a préparé

sa vengeance avant d'être arrêté le jeudi matin en train de fuir sur la colline KARUNYINYA de la commune Buhiga. Il l'a trouvé chez lui la nuit quand il l'a appelé étant endormi et s'est levé pour voir celui qui l'appelle ne sachant pas que la machette l'attendait dehors.

Pour le moment, le présumé auteur est emprisonné au cachot de la police à Bugenyuzi pour la confection du dossier.

II.1.1. 2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.

Un corps retrouvé en zone Ntega de la commune Kirundo en province Butanyerera.

En date du 02 juin 2025, la Ligue Iteka a été informée qu'un corps d'un homme sans vie a été retrouvé dans la commune Ntega, de la colline Gasave dans la nuit du 1er juin 2025.

Cet homme s'appelait Sugabo. Il a été retrouvé par les enfants gardiens de vache. La victime était accusée de défoncer la maison.

Il est important de souligner que le défunt

II.1.1. 2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS *(suite de la page 25)*

avait été libéré de la prison centrale de Ngozi ; il y avait juste 6 mois par la grâce présidentielle. La population environnante se félicite. Car ce voleur menaçait et jurer de tuer toute personne qui pourrait dévoiler le secret une fois lui voler quelque chose.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega.

Le dimanche 1er janvier 2025, en début de matinée, un corps sans vie a été découvert dans le cimetière des musulmans se trouvant dans le quartier Shatanya, Commune et Province Gitega. Le cadavre a été vu en premier lieu par ceux qui se rendaient à la messe.

Selon notre source dans la ville de GITEGA, c'était un homme adulte d'environ 35 ans, dont l'identité reste inconnue car aucune pièce d'identité n'a été retrouvée sur lui. Le corps avait une blessure à la tête, laissant supposer que l'homme aurait été violemment frappé au crâne avec un objet probablement un gourdin.

La même source précise que le sang coagulé

était présent au niveau du nez, mais aucun écoulement de sang n'a été observé sur le sol, ce qui laisse penser que la victime aurait été tuée ailleurs avant d'être jeté à cet endroit. Cette hypothèse a été appuyée par le chef du quartier Shatanya du nom de Manirakiza Eugène. Ce dernier affirme qu'il est fort probable que le meurtre ait eu lieu dans un autre lieu.

Un OPJ (le nom n'est pas précisé) qui s'est rendu sur les lieux pour constater la situation, a immédiatement ordonné l'évacuation du cadavre à la morgue de l'Hôpital régional de Gitega en attendant l'identification de sa famille.

Six corps sans vie ont été retrouvé dans la zone Nyamurenza en commune Kiremba de la province Butanyerera

Notre source nous a révélé que depuis Lundi le 2/6/2025 jusqu'au 04/6/2025, 6 cadavres ont été repêché dans la rivière akanyaru exactement entre la zone Nyamurenza (Burundi) et la localité de Nyamagabe en district de Nyaruguru province du sud du Rwanda. Toutes les victimes étaient des hommes dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

Selon les estimations des habitants de la colline Nyabikenke de la zone Nyamurenza où

ses cadavres ont été retrouvés ; les traces des balles ont été retrouvées sur leurs corps.

L'administration de Nyabikenke précise que ces hommes n'ont pas été identifiés. Les éléments d'enquêtes fournies par la Police disent que ces corps seraient du Rwanda. Les enquêtes continuent selon la Police. Ces corps ont été enterrés par les habitants de Nyabikenke sous l'ordre des autorités et la police.

Un corps sans vie retrouvé en commune Cibitoke à proximité de la rivière Rusizi à la frontière de la RDC.

Une information qui nous est parvenue en date du 3/6/2025 indique qu'en date du 1er juin 2025, le corps sans vie de Joseph Kariyo, un agriculteur de 38 ans porté disparu depuis plus d'une semaine,

II.1.1. 2. DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (suite de la page 26)

avait été découvert à proximité de la rivière Rusizi, qui délimite la frontière naturelle entre le Burundi et la République Démocratique du Congo. Selon les premiers témoignages recueillis, notamment ceux de pêcheurs locaux, l'état avancé de décomposition du corps ne laissait guère de place au doute concernant l'identité de la victime.

Un habitant de la colline Mparambo I, qui a souhaité rester anonyme, exprimait sa colère en précisant : *“C'est Joseph, un homme discret qui cultivait ses champs près de la Rusizi”*.

Une source sécuritaire de la région venait confirmer qu'il était bien un résident de Mparambo I, connu pour ses activités agricoles à proximité de la frontière. Peu après la découverte du corps, des suspicions ont commencé à peser sur de jeunes membres de la ligue Imbonerakure, souvent soupçonnés de s'adonner à un trafic illicite de marchandises

entre le Burundi et la RDC.

Plusieurs sources impliquées sur le terrain laissaient entendre que Joseph Kariyo avait été témoin d'activités illégales, ce qui aurait fait de lui une menace pour ces jeunes. *“Il dérangeait. Il en savait trop”*, déclarait une source proche de l'enquête, évoquant la possibilité d'un assassinat pour réduire au silence un témoin gênant. La population, choquée et indignée, ne dissimulait pas son mécontentement.

De plus en plus de voix exigeaient une enquête approfondie et impartiale afin de clarifier les circonstances de cette mort suspecte et de démasquer ceux responsables de ce crime. Tandis que les rumeurs s'intensifiaient, l'attention se portait sur les autorités, celles-ci étant appelées à prouver leur détermination à assurer justice et transparence dans une région historiquement agitée par des tensions transfrontalières.

II.1.1.3. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES.

Une personne militante du CNL enlevée au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

En date du 2/6/2025, une information nous est parvenue indiquant qu'un cas de disparition d'un jeune militant du CNL de RWASA a été signalé en date du 30.05.2025 vers 9h du matin dans le Centre-ville.

Ce jeune habitait dans le quartier Kajiji commune Mugere province Bujumbura. Alain Jules BIZIMANA, un jeune âgé autour de 31 ans, originaire de Kanyosha rural, a été porté disparu le vendredi le 30

mai 2025 alors qu'il s'était rendu en ville le matin où il exerçait son travail pour subvenir aux besoins de sa famille restée à Kiyenzi .

Selon une source secrète indique qu'il a été enlevé juste devant là où on surnomme BATA, par des hommes armés, dont l'un en tenue civile et l'autre en uniforme de la police burundaise qui se trouvaient dans une camionnette double cabine en fumée.

II.1.1.3. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES (suite de la page 27)

Une personne membre du CNL enlevée en zone Mabayi, commune Mugina de la province Bujumbura

En date du 3 juin 2025, Théophile Niyimbona, ancien directeur du lycée communal de Ruseseka, militant et ancien député du parti CNL, aile d'Agathon Rwasa a été enlevé dans l'enceinte même de l'établissement.

Selon des témoins, un véhicule sans plaque de type "Jeep" est arrivé, et des hommes en sont descendus pour le saisir de force et l'embarquer. Sa famille et les membres du parti CNL ignorent toujours où il a été emmené. Bien que Théophile Niyimbona ait récemment rejoint le parti CNDD-FDD, les

raisons de son arrestation restent inconnues. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que les anciens membres du CNL semblent être ciblés, surtout ceux qui demandent des cartes d'électeurs sans être membres du CNDD-FDD.

L'ancien secrétaire général du CNL, fidèle à Agathon Rwasa, a fermement dénoncé ces arrestations arbitraires et intimidations. Il a appelé au respect du droit de chaque citoyen à voter librement, sans peur ni pression, et a demandé que cessent ces pratiques d'intimidation contre les burundais.

II.1.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.1.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT

Un homme a été battu par les Imbonerakure en commune Musongati de la Province de Burunga.

Sur la colline Mutwana, zone Butezi, en commune Musongati de la Province Burunga, le nommé Bacanamwo Ezéchiel a été torturé le jour du scrutin du 05/06/2025 à 10h.

Lorsqu'il se rendait au bureau de vote comme les autres ; il a été arrêté par le chef de Colline Mutwana/Butezi Nemerimana Vincent avec son cortège des imbonerakure. Ils l'ont tabassé sérieusement et l'ont mis en rétention ; tout en l'accusant d'enseigner le peuple à voter en faveur de son parti. Mais ce dernier n'avait

aucun document du parti sur lui.

Pendant sa garde à vue, le chef collinaire Nemerimana Vincent l'avait placé dans l'une des salles de la même école fondamentale ; avec la surveillance des Imbonerakure pour éviter qu'il ne puisse pas s'enfuir.

Les membres du parti au pouvoir dirigés par le chef de Colline l'ont menacé en lui disant de payer une somme de 50 milles francs Burundais pour qu'il soit libérée, sinon il sera transféré à la Prison de Rutana.

Une personne torturée en commune Mpanda, de la province Bujumbura

En date du 07 juin 2025, sur la colline Kibuye, zone Rugazi, commune Mpanda, province de Bujumbura, Elysée NKURUNZIZA, âgé de

18ans, a été tabassé par des Imbonerakure dont Samson Ndikumwami, Jérôme Ndikumasabo, le chef de la cellule Nyamirenda Jean Claude

II.1.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT (suite de la page 28)

Nimbona et le prénommé Evariste.

Selon des sources de la localité, la victime a été accusée d'avoir voté le parti UPRONA lors des élections législatives et communales qui se sont déroulées en date du 5 juin 2025. Les mêmes témoins ajoutent que le nommé Elysé

Nkurunziza a été blessé puis conduit au centre de santé de Rugazi pour être soigné.

Les habitants de Rugazi exigent que les présumés auteurs de ce crime soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

Une personne torturée en commune Matongo de la province Butanyerera

En date du 2 juin vers huit heures à la colline munini de la zone Banga de la commune Matongo de la province Butanyerera, une femme du nom de Nyandwi Marie, membre du parti CNL s'est vue retirer sa carte d'électeur par des Imbonerakure à cette colline qui étaient dirigés par un certain Eric niyonzima

chef du parti au pouvoir à cette colline. Célés son mari a réclamé la carte d'électeur de sa femme et celui-ci a été sérieusement battu par des imbonerakure dont Ndayishimiye Shabani, Bimenyimana Claude, Dieudonné et Gratien de la même colline.

II.2. DROIT À LA LIBERTÉ

II.2.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.

Un homme a été arrêté par la police lors du double scrutin en zone Vumbi de la commune Kirundo.

En date du 05 Juin pendant le scrutin, un homme du nom de NSABIMANA déplacé de 1993 de la colline Gasura, Zone Vumbi de la commune Kirundo, a été arrêté par la police. Il est accusé de déchirer les bulletins de vote

devant le public, en prononçant que ce sont des élections déjà volées. Il a été acheminé au parquet. Selon nos dernières informations, le Procureur Ndemeye était déjà sur les portes de son bureau en train d'appeler les juges.

Une personne arrêtée en commune Mukaza quartier et zone Kinindo, en Mairie de Bujumbura

En date du 5 juin 2025, vers 13 heures, au bureau de vote n°4 de l'école primaire de Kinindo (Lycée Municipale Kinindo), Olivier Sota, résidant à Kibenga, a été surpris en

train de déchirer son bulletin de vote. Il a été interpellé par la police. Sota est actuellement transféré au Parquet pour flagrance afin que son dossier soit traité.

II.2.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES (suite de la page 29)

Arrestation d'un homme accusé de tricherie pendant le vote en commune Karusi de la province Gitega.

Ce jeudi, 05 juin 2025 lors du scrutin, sur la colline et zone Buhinyuza de la commune Karusi, précisément dans le bureau de vote numéro 1 du centre de vote KARUSI 3, un homme du nom de Nsananiye Selemani, du CNDD FDD âgé de 48 ans a été appréhendé par les membres du bureau de vote quand il est sorti de l'isoloir, il avait deux morceaux des

feuilles d'élection séchées où il avait déchiré la partie sur laquelle se trouvait l'emblème du parti CNDD-FDD sur la feuille des députés et celle des conseillers communaux. La police qui assurait la sécurité de cet endroit l'a arrêté et l'a conduit au cachot du commissariat provincial où il est incarcéré.

Un membre de la coalition Burundi Bwa Bose arrêté en commune Bururi de la province Burunga

En date du 5 juin 2025, au bureau de vote de Muzenga, Ndabacamwo Marc mandataire de la coalition BURUNDI BWA BOSE originaire de la localité de Ndava sur la colline Kiremba en commune Bururi, province Burunga a été arrêté et conduit par les policiers d'abord au cachot du commissariat provincial de la police à Bururi à bord d'un véhicule de l'administrateur communal Félix Niyongabo

avant d'entrer dans la prison de Bururi le soir de ce même jour. Selon des témoins, il a été accusé par le président de ce bureau de faire des propagandes dans les lignes des électeurs et a été une décision prise par le procureur du parquet de Bururi Frédéric Ndayikeza. Ndabacamwo Marc rejette ces accusations en disant qu'il n'avait même pas quitté la salle.

Une femme arrêtée en zone et commune Bubanza de la province Bujumbura

En date du 5 Juin 2025, au bureau de vote numéro 3, centre de vote de Bubanza 2, chef-lieu de la commune Bubanza, Diane BIGIRIMANA, épouse du président du parti RANAC en commune de Bubanza, a été arrêtée sur ordre des Imbonerakure puis conduite dans les cachots du commissariat de la police à Bubanza.

Selon des témoins de la localité, la victime s'est présentée vers 10heures pour voter et un des Imbonerakure responsable du bureau a

accompagné cette femme pour lui donner des injonctions de voter le CNDD-FDD.

Selon les mêmes témoins, la victime a refusé cet ordre et cet Imbonerakure a appelé des policiers qui étaient proches et a accusé la nommée Diane BIGIRIMANA d'enseigner l'idéologie du parti RANAC sur les lignes de vote. Elle a été conduite dans les cachots du commissariat de police à Bubanza. Elle a été relâchée vers midi quand on lui a amené son bébé pour l'allaiter.

II.2.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES (suite de la page 30)

Un membre de CDP arrêté en commune Mpanda, province Bujumbura

En date du 5 juin 2025, entre 20 heures et 21 heures, sur la colline Rugenge, commune Mpanda, Joas NIYONKURU, membre du parti CDP a été appréhendé par un groupe d'Imbonerakure Emmanuel et Eric de la zone Rugenge dans la nuit du 5 juin 2025.

Selon des témoins de la localité, ils l'ont intercepté quand il rentrait et lui ont accusé d'enseigner le parti CDP pendant des heures interdites. Joas NIYONKURU a été tabassé puis mis dans une voiture de type probox et conduit dans les cachots du commissariat de la police à Mpanda.

Un membre de CDP arrêté en zone Musaga de la commune Mugere, en Mairie de Bujumbura

En date du 5 juin 2025, en zone Musaga, commune Mugere, Bujumbura Mairie, mis dans les cachots de la zone Musaga, Eric NGABIRE membre du parti CDP a été arrêté.

Selon des témoins de la localité, la victime est sur la liste des candidats députés pour le compte du parti CDP en province de Bujumbura.

Les mêmes témoins ajoutent que la victime a été interpellée au moment où elle sillonnait différents centres de vote pour vérifier si les mandataires et observateurs du parti CDP ont été autorisés à entrer dans les bureaux de vote afin de suivre le déroulement des élections.

II.3 DROIT D'ÉLIRE ET DE SE FAIRE ÉLIRE

Refus aux 15 militaires de participer aux élections en commune Nyanza, province Burunga

En date du 5 juin 2025, sur la colline Kabondo commune Nyanza, province Burunga, 15 militaires du 522^{ème} bataillon commando n'ont pas eu le droit de participer à l'activité civique et historique du 5 juin 2025 parce qu'ils étaient

en mission d'opération contre les rebelles du M23 pendant l'enrôlement, les organisations étatiques comme la CNIDH et certaines organisations de la société civile ont tout fait pour le plaidoyer en leur faveur mais en vain.



Uwo uri wese ubahirizwa

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.

Du manque des liquidités dans les institutions financières dans la commune de Muyinga.

En date du 9 juin 2025, la Ligue Iteka a été informée que dans toutes les institutions financières opérant dans la Province Muyinga, il se manifeste un accès limité aux services financiers que ça soit en monnaie locale soit en devises (monnaie étrangère). Et cela a commencé depuis le début de la campagne électorale. Ce manque a déjà constitué des conséquences graves notamment pour les entreprises et les particuliers pour accéder à leurs fonds.

Par exemple, si un client (particulier ou organisation) d'une des banques se présente sur le guichet pour faire le retrait de l'argent se trouvant sur son compte, on lui dit qu'il faut attendre un autre qui va faire le dépôt (versement).

De même, les fonctionnaires de l'Etat allant

chercher leur salaire reçoivent une somme n'excédant pas 200.000 Francs Burundais. Les agents de la Banque ou une autre institution leur disent qu'ils reviendront après quelques jours pour prendre le reste. Ceux qui veulent avoir des crédits; on leur dit qu'ils vont recevoir l'argent en tranches.

Cependant, cela traduit le contexte et les circonstances dans lesquels se trouve le pays. Car, le gouvernement et les institutions financières ont la responsabilité de garantir l'accès aux services financiers et de maintenir la stabilité économique.

En résumé, il importe de souligner que tout cela constitue une violation grave des droits de l'homme en général et du droit d'accès aux services bancaires en particulier.

III.2. DROIT À L'ÉDUCATION.

Propagande dans le milieu scolaire à Bugendana, province de Gitega

Conformément à la loi électorale burundaise, la campagne électorale était censée se terminer le lundi 2 juin 2025 à 18h sur l'ensemble du territoire. Cependant, des observations sur le terrain révèlent que le parti CNDD-FDD a continué ses activités de mobilisation électorale après ce délai légal.

Le 4 juin 2025, veille des élections, une rencontre politique s'est tenue dans la grande salle du Petit Séminaire de Mugeru, situé dans la zone Mugeru, sur la commune de

Bugendana, province de Gitega.

Sous le prétexte d'une visite d'assistance alimentaire, cet événement s'est finalement avéré être une activité de propagande masquée, selon un enseignant de l'établissement. Tous les élèves et enseignants du séminaire, de même que certains prêtres attachés à cette institution catholique, ont été contraints d'assister à cette réunion.

Les organisateurs sont arrivés sur place avec dix sacs de riz, prétendant qu'il s'agissait d'une

III.2. DROIT À L'ÉDUCATION (suite de la page 32)

livraison pour soutenir l'internat.

Après la distribution, les discours se sont rapidement orientés vers des thèmes politiques.

Un élève a pris la parole pour questionner la raison de l'arrivée de ce don juste avant les élections. Le député Denis Karera, présent à la réunion, a réagi avec arrogance en lui ordonnant de se taire et en affirmant qu'il cherchait à inciter à la révolte.

Suite à cette intervention, les élèves ont été invités à répéter cinq fois la phrase: *"Nous voterons pour le CNDD-FDD"* avec des applaudissements en soutien.

Cette initiative a été saluée publiquement par l'abbé Venant Nimpagaritse, directeur de ce séminaire et connu dans la région pour son influence au sein du CNDD-FDD.

Parmi les organisateurs de cette séance figuraient:

1. Bukuru Béatrice, administratrice communale de Bugendana;
2. Mbazumutima Anatole, DCE Mutaho et responsable communal du CNDD-FDD (Bugendana + Mutaho);

3. Denis Karera, député de la commune de Mutaho et Responsable national des Imbonerakure ;

4. Manirambona Emmanuel, directeur de l'internat à l'école paramédicale de Gitega, originaire de la commune Bugendana et chef des Imbonerakure dans cette même commune (Bugendana + Mutaho);

5. Nimukuze Nelly, titulaire du CDS Bugendana et présidente de la ligue des femmes du CNDD-FDD dans la commune Bugendana (Bugendana + Mutaho).

L'enseignant, notre source, a indiqué qu'en deux décennies de carrière, il n'avait jamais témoigné d'un tel niveau de manipulation politique dans un établissement scolaire.

Il a lui-même reçu des menaces directes après avoir exprimé des inquiétudes concernant la nature de la réunion. Les organisateurs lui ont lancé : *"Nous savons où tu es, va transmettre tes informations à tes alliés"*. Depuis lors, d'après cette source, un climat malsain règne au sein de cet établissement scolaire.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Considérant les informations ci-haut détaillées dans les cinq provinces du pays, la Ligue Iteka dresse une liste des irrégularités en 3 grandes catégories :

1. Consigne pour les chefs des bureaux de vote d'ouvrir avant; l'heure réglementaire afin de faire le bourrage d'urnes sans contraintes
2. Les agents de la CENI au niveau des bureaux de vote avaient été soigneusement choisis pour la cause du parti au pouvoir, le CNDD-FDD et cela s'est manifesté dans leurs actions notamment dans la distribution des bulletins de vote déjà complétés en faveur du parti au pouvoir; influence du choix de l'électeur par les membres des bureaux de vote; accompagnement des électeurs dans les isoloirs; distribution des cartes d'électeurs aux membres du CNDD-FDD bien connu pour la cause du parti ; des isoloirs mal installés; etc.
3. Une observation par des mandataires et les observateurs qui ne sont pas du parti au pouvoir, le CNDD-FDD bannie systématiquement par les agents de la CENI à chaque étape du scrutin à savoir l'ouverture officielle des élections au bureau de vote, élection et dépouillement à travers ses actes comme les refuser l'accès aux bureaux de vote ; les expulser des bureaux de vote ; les faire signer les procès-verbaux même avant le scrutin ; les proférer des menaces et intimidations; les expulser au début de l'opération de dépouillement; la non vérification des résultats lus sur les bulletins de vote par le Président du bureau de vote, etc.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS (suite)

Ainsi la Ligue Iteka condamne fermement la détérioration continue des droits de l'homme au Burundi et dénonce l'impunité dont bénéficient les auteurs de crimes. Elle exhorte les autorités burundaises à prendre des mesures concrètes pour remédier à cette situation.

Les recommandations suivantes sont formulées à l'intention;

Au gouvernement:

- De mettre fin et emmener les imbonerakure de s'abstenir de tout acte de violence sous peine d'en être tenus pénalement responsables
- D'ouvrir des enquêtes indépendantes et impartiales sur toutes les allégations de violences et d'intimidations, et traduire les responsables en justice, quelle que soit leur affiliation, pour mettre fin à l'impunité.
- D'arrêter immédiatement présumés auteurs des arrestations, tortures et autres intimidations observées particulièrement à l'endroit des opposants lors de la campagne et les scrutins aux élections en cours.
- A la Cour Suprême/Constitutionnelle du Burundi de ne pas valider les résultats de cette mascarade électorale

Aux partis politiques:

- Mettre de côté toute divergence d'opinion ou intérêts partisans afin de participer entièrement à un dialogue franc avec l'ensemble des protagonistes sur toutes les questions liées à la crise en vue d'une solution rapide, consensuelle et durable;
- S'abstenir strictement de tout acte ou propos qui pourrait conduire à la cristallisation des positions et à une violence politico-sécuritaire

A la communauté internationale:

- Convaincre le Président Ndayishimiye et son gouvernement pour qu'ils ouvrent pleinement et sans conditions au dialogue social et surseoir au projet de société inclusif;
- De respecter les Accords d'Arusha et de la Constitution 2005 par tous les acteurs politiques burundais et pour une paix durable et la cohésion sociale entre les burundais.